

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DYLCO sur la commune principale de l'AIOT 53 Rue Pasteur 59980 Bertry.

La référence de votre dossier est A-3-J8QKDP3MX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/06/2023 à 16h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **42011625300048**

Organisme : **KALIES**

Fonction : **Chargé d'affaires ICPE**

Personne morale

N° SIRET **35135399000010**

Raison sociale **DYLCO**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

89 RUE BERTRY

59980 BERTRY

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Plant Manager**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DYLCO**

Description des activités :

DYLCO exploite des ateliers de tricotage de tissus techniques à base de fibres synthétiques (destinés aux industries automobile, aéronautique, du médical...). La déclaration est réalisée en réponse au courrier transmis par la DREAL le 22/06/2022 (réf 2022-V1-307) exigeant une nouvelle déclaration, considérant la substantialité des modifications apportées au site depuis la déclaration initiale de 1958. Il s'agit donc de régulariser les bâtiments existants postérieurs à 1958 et présenter le projet d'extension d'un nouvel atelier de production d'environ 1087 m². A noter que le projet a été réduit par deux compte-tenu du contexte inflationniste, depuis le CERFA de modification de déclaration transmis le 18/02/2022 (suppression de la zone de stockage supplémentaire). Le projet implique aussi d'agrandir le périmètre ICPE au droit d'un terrain agricole dont DYLCO est propriétaire (intégration de la parcelle 83 au périmètre). Le site est actuellement composé de 4 salles de production closes et indépendantes toutes occupées par des métiers à tisser, construites à des époques différentes (avant 1958, 1970, 1990 et 1998) pour une superficie d'environ 4800 m². Ces dernières accueillent un total de 66 machines pour une puissance cumulée de 653 kW. On retrouve entre ces 4 salles un couloir dédié au stockage de matières premières (ensouples de fibres synthétiques non tricotées) et produits finis (ensouples de fibres tricotées, ainsi que des cartons) d'environ 1200 m². Ce dernier conservera sa fonction en situation future suite à la réduction du projet initial. Le nouveau bâtiment sera un atelier de production supplémentaire permettant à DYLCO d'augmenter ses capacités de production et poursuivre son développement. Il est envisagé l'installation dans cette extension de 5 métiers à tisser pour atteindre une puissance totale de 828 kW sur site (35 kW par machine neuve). La déclaration s'accompagne d'une analyse de conformité du site au regard de l'arrêté ministériel du 05/12/2016 permettant de présenter le site, qui est déjà classé à déclaration au titre de la rubrique 2321. Les bâtiments ayant été construits antérieurement à cet arrêté, des dérogations à certaines prescriptions sont formulées. le site ne sera pas classé au titre de la rubrique 2663 (754 m³ stockés), ni au titre de la rubrique 1510 (quantités maximales de matières combustibles stockées en situation future inférieures à 340 tonnes. L'extension respectera les prescriptions de l'AMPG du 05/12/2016.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **53 Rue Pasteur 59980 Bertry**

X : 732068

Y : 6999375

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2321	2321	Atelier de fabrication de tissus, ...	Puissance totale installée 828 kW	D	71 machines installées en situation future après création de l'extension

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **150**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'exploitant génère des déchets industriels banals (cartons, bois, emballages plastiques). Ces derniers sont collectés et traités par des prestataires agréés autorisés à cet effet.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Réserve incendie (bâche souple) de 200 m3 minimum sur le site en réponse au calcul D9 réalisé.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- Extincteurs répartis dans les locaux. - Moyens d'alerte sur site - Création d'un bassin de confinement permettant la récupération des eaux incendie de l'extension et de la voie d'accès PL au site. Pour les locaux existants, un dispositif d'obturation sera placé en amont du point de rejet des eaux du site vers le réseau rue Pasteur. Un débordement des eaux vers les caves des bâtiments administratifs sera aménagé.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

**Organisme
en charge
de l'
instruction**

Déclaration de modification d'une ICPE
relevant du régime de la déclaration (preuve 18/02/2022
de dépôt A-2-84N5VDZI7)

DREAL -
UD du
Hainaut

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la
preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat_depot_DYLCO.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_situation_cadastre_rayon_100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_masse_existant_projet.pdf

Modification des prescriptions applicables :

Amenagement_prescriptions_DYLCO.pdf